

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 23 Janvier 2023 A 19H

Le 23 Janvier 2023 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 17 Janvier 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

**Etaient présents** : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel – LESUEUR Agathe - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

**Procurations** : GARNACHO Lucie à ESCORIHUELA Daniel - LOURDE Michèle à MAILHOL Sylvie

**Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation convention cadre opération revitalisation territoires du Volvestre
- Convention avec M. Antoine FIRMIN

Ces ajouts sont validés à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) APPROBATION CONVENTION CADRE REVITALISATION CENTRE-BOURG

Délibération

Exposé

Information

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », dispositif de l'Etat qui vise à accompagner la revitalisation des centres-bourgs et la transition écologique des territoires ruraux et péri-urbains, la CCV a proposé un projet à l'échelle communautaire.

Les communes dont Rieux-Volvestre, retenues pour participer à ce projet seront cosignataires avec la CCV, l'Etat et d'autres partenaires d'une convention cadre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) du Volvestre.

Mme le maire présente le contenu de cette convention et sollicite l'autorisation de la signer.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser Mme le maire à la signer.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### II) SIGNATURE CONVENTION

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire soumet à l'approbation des élus, la convention de partenariat proposée par M. Antoine FIRMIN, naturaliste, portant sur la réalisation de suivis naturalistes et d'animations grand public.

Ces interventions sur le territoire de la commune seront réalisées à titre bénévole.

Les élus autorisent Mme le Maire à signer cette convention.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### III) REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT EPCI

Délibération       Exposé       Information

Mme le Maire informe les élus que le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI, a été supprimé.

La commune maintient toutefois le reversement à la CCV de la taxe d'aménagement liée à la zone d'activités communautaire, voté le 22/11/2022 pour un montant de 1 133 €.

### IV) FONGIBILITE CREDITS

Délibération       Exposé       Information

La nouvelle nomenclature comptable M57 permet aux collectivités qui le souhaitent de disposer du principe de fongibilité des crédits.

En effet, sur autorisation du conseil municipal, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Mme le Maire précise que ces mouvements ne seront valides que s'ils ont fait l'objet d'une décision transmise au représentant de l'Etat.

Mme le Maire soumet au vote l'autorisation de procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité     votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### V) CREATION POSTES

Délibération       Exposé       Information

Mme le maire propose la création de deux postes :

- Adjoint administratif à mi-temps affecté à l'accueil au public
- Suite au départ de l'agent en charge de l'organisation des services techniques un responsable de ce service sera recruté.  
La collectivité ouvre le poste sur un grade de technicien, technicien principal 1<sup>ère</sup> classe ou technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

La création de ces deux postes est validée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VI) NOMINATION DE VOIE :

Délibération  Exposé  Information

Dans le cadre de la démarche de fiabilisation des adresses engagée par la commune, Mme le Maire propose de nommer la voie située au lieu-dit las Clares « impasse de Las Clares ».

Cette voie sera intégrée dans la voirie communale.

Proposition soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VII) ACHAT BIEN CULTUREL

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire propose d'acquérir le tableau représentant le tir du Papogay actuellement exposé à la bibliothèque municipale, pour un montant de 1 000 €.

Cet achat est validé à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VIII) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du conseil Départemental pour les dossiers suivants :

- Signalétique de rue : achat de numéros de maisons et de panneaux de rues pour un montant estimé de 7 400 € HT
- Installation de nouveaux vitrages et de volets roulants au local de la chasse et au club house du tennis pour un montant de 2 644.23 € HT.

Les élus valident à l'unanimité ces demandes de subventions.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus que le montant de la valeur forfaitaire servant de base au calcul de la taxe d'aménagement des constructions et des piscines a été revalorisée de 7% au 01/01/2023.
- 2) Sur proposition de l'Agence des chemins de Compostelle, 9 clous marqués « Via Garona / Rieux-Volvestre » seront achetés et implantés dans le centre ancien du village, pour matérialiser la Via Garona.
- 3) Mme le Maire fait un point sur l'avancement du dossier de réhabilitation des locaux de l'ancien centre Pierre Hanzel.
- 4) Les élus sont informés que la commune a négocié l'achat de la maison PIQUET située avenue de la gare et destinée à accueillir un commerce en rez de chaussée et un logement à l'étage.
- 5) La maison ROUSSET située 24, avenue de la gare a été mise aux enchères publiques au prix de 30 000 €. Aucun acquéreur ne s'étant manifesté ce bien deviendra automatiquement propriété de la banque dans un délai de 10 jours, sauf surenchère ou préemption de la commune.
- 6) Le 7 Février, l'Expertibus qui propose des expertises gratuites de biens et objets de valeur sera présent place du Préau de 10h à 12h et de 14h à 17h.

- 7) A la demande de Mme le Maire, deux commissions seront créées et animées respectivement par M.PONS et Mme MESBAH-LOURDE. La première portera sur la circulation à vélo et les aménagements voirie, la seconde traitera du label stations vertes.

Séance levée à 20h Le 23/01/2023.

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sylvie MAILHOL